



COMMUNE DE
SIGNY-AVENEX

PRÉAVIS MUNICIPAL

No 02/2023

AU CONSEIL GENERAL

Concernant

Les comptes 2022

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL : M. Yves DALEBROUX

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'art. 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956, la municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes de l'année écoulée et de les soumettre à votre approbation.

Dans sa séance du 08 mai 2022, la municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'année 2022. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 5'224'612.55 et laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 16'555.15 après attribution aux amortissements et aux fonds de réserve pour un montant de CHF 344'383.- et prélèvement des fonds de réserve pour un montant de CHF 25'161.30. Ce résultat est meilleur que les projections budgétaires qui prévoyaient un excédent de recettes de CHF 3'755.-.

Ce résultat positif s'explique principalement comme suit :

- La gestion des affaires courantes propres à la commune est maîtrisée conformément au budget.
- Les revenus d'impôts des personnes physiques (PP) ont baissé en 2022 tant par rapport au budget (CHF -309'126.-) que comparé à l'année 2021 (CHF -434'096). Les revenus d'impôts des personnes morales (PM), quant à eux sont nettement au-dessus des prévisions budgétaires de CHF 1'212'378) et aux comptes 2021 de CHF 886'313. Les revenus des PM sont plus volatiles du fait que des recours possibles sur des montants ont plus de conséquences sur les entrées que les PP. L'entrée en vigueur en 2020 de réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) nous permet de recevoir une contribution supplémentaire par rapport à 2021 pour un montant total de CHF 178'231.12 pour 2022.
- Des entrées d'impôts conjoncturelles (droits de mutation et gains immobiliers) de CHF 219'984.55 contre un budget de CHF 10'000.- estimé toujours très prudemment par la municipalité.
- Les factures cantonales (péréquation, facture sociale, police) ont continué à augmenter pour atteindre en 2022 un total de CHF 3'073'345.-, soit plus CHF 850'295.- par rapport au budget initial reçu par le Canton, de plus de CHF 633'725.- par rapport aux comptes 2021. Il est à noter que les montants au budget sont ceux transmis par le canton pour l'établissement du budget.

En conclusion, nous prions le Conseil Général de Signy-Avenex de bien vouloir,

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY-AVENEX

Vu le préavis municipal 02/2023– concernant les comptes 2022

Où le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement mis à l'ordre du jour,

- 1) d'accepter les comptes de la bourse communale pour l'année 2022
- 2) de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic : La Secrétaire :

Y. DALEBROUX M. BARDEL

Signy, le 08 mai 2023